



Un projet de territoire

Le territoire bénéficie depuis 1994 d'une démarche intercommunale dynamique, grâce à la création du Comité des Élus, qui lui a permis de réaliser de nombreux projets structurants pour les deux cantons. Ce partenariat trouve toute sa mesure dans la préparation du SCoT en 2001, véritable projet global d'aménagement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des cantons de Grimaud et Saint-Tropez a été le premier SCoT du Var à être approuvé, le 12 juillet 2006 et marque ainsi, après de longues années de travail concerté, une volonté commune de développement durable du territoire.

Une ouverture sur la mer

Même si le SCoT approuvé en 2006, intègre la dimension et l'importance du littoral, il ne suffisait pas à prendre en compte tous les enjeux naturels et socio-économiques, de cet espace. Forts de ce constat, les élus du territoire ont décidé de prolonger le travail engagé lors de la création du SCoT, en réalisant un travail spécifique sur les espaces littoraux et maritimes.

En 2010, le Comité syndical du SCoT a officiellement lancé le travail de réalisation d'un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), qui constitue le volet littoral et maritime du SCoT.

Quel territoire ?

Le territoire du SCoT est composé des douze communes des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, qui couvrent une superficie totale de 430 km², abritant près de 55 000 habitants permanents recensés.



Le volet littoral et maritime du SCoT porte sur le même territoire terrestre que le SCoT, auquel il convient d'ajouter un périmètre d'étude en mer, fixé avec la préfecture maritime aux 3 miles marins, qui concentrent l'essentiel des activités marines.

Le territoire, ses projets et ses acteurs

Le SCoT c'est quoi ?

Le SCoT est un document d'aménagement et de développement d'un territoire cohérent, d'un point de vue physique et socio-économique. Il fixe les objectifs à long terme et les orientations à développer pour y parvenir, exclusivement sur l'espace terrestre.

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 Décembre 2000, le SCoT est un document d'urbanisme et de planification territoriale qui vise à coordonner les politiques sectorielles d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, à l'échelle d'agglomérations ou de territoires cohérents.

Depuis 2006, date où il est devenu exécutoire, le SCoT œuvre à répondre aux orientations identifiées en concertation avec les élus et les acteurs du territoire et visent à :

- ❑ Préserver et mettre en valeur l'environnement ;
- ❑ Réguler la pression démographique ;
- ❑ Développer les transports ;
- ❑ Renforcer le tissu économique ;
- ❑ Mieux équiper le territoire.





Un volet littoral pourquoi ?

Anciennement prérogative de l'État, la loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux, permet désormais aux SCoT littoraux de porter la réflexion sur ces espaces. Les SCoT peuvent donc produire un chapitre individualisé valant " Schéma de Mise en Valeur de la Mer " et appelé "Volet littoral et maritime du SCoT".

Ce document constitue un outil privilégié de gestion intégrée de l'espace littoral et maritime. Il permet de préciser la vocation de cet espace et d'assurer la cohérence entre ses différents usages et notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique. Il a pour objectif de fixer tout particulièrement :

- La nature, les caractéristiques et la localisation des projets d'équipement ou d'aménagement du littoral (notamment portuaires) ;
- Les mesures de protection du milieu marin.



Le SMVM n'a pas pour objectif de se substituer aux différents plans de gestions en œuvre sur le territoire (plan de gestion Natura 2000, plan de gestion "forestier" ou des cours d'eau, etc.) ni de se substituer aux différentes réglementations en vigueur (réglementation environnementale, police de la mer, règlements prudhommales, etc.). En revanche, il permettra de mettre en cohérence ces documents selon le projet que le territoire aura choisi pour son littoral, décliné en vocations.

À l'instar du SCoT, son volet littoral et maritime sera un document de planification et d'aménagement, proposant une vision d'avenir à 10-20 ans, portée principalement sur la conciliation des usages de l'interface terre-mer et la protection des milieux marins et littoraux.

Le territoire, ses projets et ses acteurs

Le contenu du volet littoral et maritime

Le contenu réglementaire des volets littoraux et maritimes des SCoT est fixé par le décret n°86-1252 et le Code de l'Urbanisme. Il doit intégrer les éléments suivants :

- descriptif de la situation existante ;
- orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement à l'intérieur du périmètre. A cet effet, il détermine la vocation générale des différentes zones et définit les conditions de la compatibilité entre les différents usages de l'espace maritime et littoral ;
- précision des mesures de protection du milieu marin et autres mesures qui ressortent habituellement d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- mention des projets d'équipement et d'aménagement liés à la mer.

Quatre étapes pour un document concerté

La réalisation du volet littoral du SCoT se décompose en quatre étapes de travail, suivi par les élus du territoire et en permanence ouvert à la population locale.

PHASE 1 : Diagnostic

Synthétiser et analyser les données du territoire pour en identifier les enjeux.

PHASE 2 : Identification des enjeux du territoire

- Discussion et hiérarchisation des enjeux
- Identification des objectifs

PHASE 3 : Orientations et prescriptions: le zonage des vocations

- Orientations et propositions d'aménagements vocation des usages, mesures, etc.
- Définition des stratégies d'aménagement

PHASE 4 : Intégration dans le SCoT

- Mise en forme réglementaire
- Evaluation environnementale du SCoT et de son volet littoral
- Elaboration d'outils et de grilles de suivi



Un relief emblématique

Le territoire du SCOT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez se caractérise par un climat méditerranéen capricieux (fortes pluies irrégulières et périodes sèches) et un relief marqué par le massif des Maures, qui offre des pentes abruptes vers la mer. Les nombreux bassins versants sont pour la plupart de petite taille et comportent très peu de cours d'eau permanents. Seules les rivières de La Garde et de la Mole qui rejoignent la Giscle, forment une plaine alluviale au fond du golfe de Saint-Tropez. L'autre cours d'eau majeur de la zone est le Préconil, contraint par un relief imposant jusqu'à son exutoire à Sainte-Maxime.



Cette configuration, couplée à un socle géologique imperméable, donnent des épisodes de crues importants lors de forts orages. De nombreuses mesures sont d'ores et déjà effectives quant à la prévention des inondations. Néanmoins, les impacts des crues sur les biens et les personnes restent un enjeu fort du territoire en raison de l'importante concentration des populations sur le littoral et de leur proximité aux rivières.



Un territoire ouvert sur la mer

En outre, l'eau est rapidement drainée vers la mer et entraîne avec elle des sédiments (apports terrigènes) et des déchets divers (plastiques, bouteilles et autres macro-déchets). Elle est également chargée de pollutions d'origine agricole, bactériologique, ou bien encore d'hydrocarbures et de métaux lourds provenant principalement du lessivage des routes.

Tous ces apports ont un impact direct sur le milieu littoral et marin. La maîtrise de ces flux et l'épuration des pollutions constituent un enjeu majeur pour le territoire et notamment pour la préservation des espaces naturels remarquables.



■ Des poissons sont présents dans différents habitats : le mérou et le corb (zones rocheuses), les roussettes (zones sableuses) et les hippocampes (zones d'herbiers). On note l'apparition d'espèces nouvelles régulières certainement liées au changement climatique (girelle paon, barracuda, daurade coryphène, etc.) qui pourront avoir, sur la durée, des impacts sur les différents équilibres actuels. La présence des poissons est essentiellement liée à la préservation des herbiers et à une gestion de la pression de pêche.

■ Des tortues : la tortue caouane et luths sont observées sur ce périmètre appartenant au Sanctuaire Pélagos. Les tortues ne trouvent que peu d'espaces en méditerranée qui présentent des conditions favorables pour la ponte. Néanmoins, certains spécimens tentent de venir pondre jusque sur certaines plages de Saint-Tropez.

■ Les mammifères marins observés sont les dauphins, les cachalots, les globicéphales et les rorquals. Ils viennent se nourrir dans les zones proches des canyons et des tombants du plateau continental (souvent observés entre la côte et les îles d'or, au large des trois caps et du cap Saint-Tropez).

■ Les cétacés sont particulièrement exposés au risque de collision avec les navires et sont sensibles aux pollutions telles que les déchets solides (étouffements par ingestion de plastiques) ou les pollutions diffuses, du fait de leur place en fin de chaîne trophique et de la concentration dans leurs graisses des contaminants absorbés par les autres organismes (poissons, crustacés, etc.).



Un patrimoine naturel exceptionnel

Des paysages exceptionnels

Le milieu physique constitutif du territoire est l'un des ses principaux atouts, aujourd'hui valorisé par l'activité touristique : climat chaud et agréable, reliefs variés proposant de beaux paysages, beauté du littoral et plages sans marée et avec de faibles courants, mer turquoise, etc.

Les côtes et principalement les plages sont une véritable vitrine du territoire, comme en témoigne la renommée de Pampelonne, qui attire chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Le SCoT offre une diversité des paysages et des points de vue qui donne au territoire sa force et son attrait. Il est ainsi offert au visiteur d'admirer sur quelques kilomètres seulement :

- Un amphithéâtre de forêts et de falaises abruptes, formé par la corniche des Maures qui se jette au niveau de Ramatuelle ;
- Des caps qui sont autant de repères visuels forts du territoire et qui abritent des plages parfois secrètes et intimes, mais également Pampelonne, emblématique par sa taille et son histoire ;
- Enfin le golfe de Saint-Tropez, zone de refuge, tant depuis la mer que depuis la terre.



Un milieu sensible aux changements

Le dérèglement des phénomènes climatiques et notamment l'augmentation du nombre d'inondations et le phénomène d'érosion du littoral, modifient progressivement l'aspect du territoire. Sans devenir moins attractif, la diminution des quelques plages du littoral aura un impact fort pour les opérateurs économiques et notamment les plagistes.

En outre, l'équilibre écologique du SCoT sera lui aussi impacté et verra disparaître certains espaces dunaires remarquables. Une gestion raisonnée des plages, tant dans l'occupation par les touristes et les opérateurs économiques, que dans la gestion des déchets (ramassage moins fréquents, banquettes de posidonies à laisser, etc.) sera nécessaire pour continuer à jouir de ce patrimoine remarquable.



Un patrimoine naturel exceptionnel

L'eau, une ressource à surveiller

L'eau est une ressource importante pour le territoire et les capacités actuelles sont suffisantes, avec une marge excédentaire estimée à 450 l/s en moyenne en été, notamment grâce au barrage de la Verne. La perspective prochaine de l'adduction des eaux de Verdon/Saint-Cassien à Sainte-Maxime devrait permettre de compenser à l'avenir les effets du changement climatique. Actuellement suffisante, la capacité de traitement (potabilisation) devrait être un facteur limitant à l'horizon 2015 avec un déficit estimé à 260 l/s en pointe de consommation.

La qualité des eaux, terrestres et côtières reste une préoccupation majeure. Le traitement des eaux usées est en nette amélioration avec une mise aux normes (en cours ou réalisée) de toutes les stations d'épuration du SCoT. La question des rejets reste malgré tout posée, notamment au niveau des émissaires en mer, où l'on observe parfois une dégradation des herbiers de posidonie, à la faveur de Caulerpe. Une prolongation des recherches sur ce point est un enjeu pour le territoire.



D'autres sources de pollution sont à prendre en compte et à étudier. Il s'agit principalement des rejets des activités agricoles, des activités industrielles et portuaires (aires de carénage), mais également de la gestion des eaux pluviales, qui se chargent de polluants, notamment par le lessivage des routes. Il convient également de rajouter les pollutions par les macros déchets (sacs plastiques, bouteilles et autres), issus des bassins versants ou amenés par les courants marins. L'ensemble de ces sources de pollution impacte la qualité des eaux terrestres et in fine les eaux côtières.

Les communes sont très attentives à ces phénomènes et on observe une qualité des eaux de baignade de très bonne qualité. De nombreux efforts de réduction des pollutions sont entrepris (démarches ports propres, projets innovants de captages des eaux de pluie sur Cavalaire, ramassage des macro-déchets, mise aux normes des stations d'épuration, etc.) et leur prolongation et constitue un enjeu pour le territoire.

Enfin, la prise en compte à l'échelle du SCoT des pollutions d'origine marine est un enjeu fort pour le territoire. Les côtes ne sont pas à l'abri d'une pollution majeure aux hydrocarbures et les communes doivent prolonger les efforts entrepris pour répondre à une telle crise.





Un patrimoine naturel exceptionnel

Des habitats uniques

Les fonds marins du SCoT sont caractérisés par six grands types d'habitats, qui présentent un intérêt et une richesse exceptionnels :

▣ Les Herbiers et l'herbier de posidonie : La " *Posidonia oceanica* " est une plante à fleurs sous-marine, endémique de la Méditerranée. Elle constitue de vastes prairies qui se développent depuis la surface de l'eau jusqu'à 30 à 40 m de profondeur, selon la transparence des eaux. Cette biocénose est une entité complexe qui se fixe aussi bien sur les substrats meubles que sur les substrats durs. L'herbier de posidonie est protégé et considéré comme l'un des écosystèmes les plus importants, voire l'écosystème pivot de l'ensemble des espaces littoraux méditerranéens.

Il joue un rôle écologique essentiel (source d'alimentation, lieu de reproduction, nurserie et protection pour les juvéniles, lutte contre l'érosion des plages et du littoral, etc.). Sa qualité et sa densité sont impactés principalement à cause des mouillages et certaines pratiques de pêche à l'art trainant, mais également par les rejets des émissaires (herbier clairsemé, voir absent autour des embouchures).



- ▣ Les roches infralittorales à algues photophiles : lieu d'une vie intense (invertébrés, poissons, crustacés, etc.), en particulier des juvéniles, où se développe à partir de 15 m de nombreuses espèces du Coralligène, dont notamment les gorgones (*Eunicella cavolinii* et *E. singularis*).
- ▣ Le coralligène : constitue, avec les herbiers, un des principaux réservoirs de biodiversité en zone littorale, grâce à une grande hétérogénéité de sa structure, qui offre de nombreux compartiments biologiques variés.
- ▣ Les fonds meubles : peu connus, ils présentent une richesse biologique forte pour le territoire.
- ▣ Les grands fonds et les canyons profonds : encore très mal connus, ils présentent des spécificités remarquables. Ils sont essentiels dans les échanges et apports nutritifs grâce à des remontées d'eaux froides, riches en nutriments.

Des espèces marines patrimoniales et emblématiques

L'ensemble de ces habitats abrite des espèces uniques, dont certaines bénéficient de protections strictes mentionnées dans différents textes français et européens, le plus souvent de part leur rareté et leur vulnérabilité.

Aussi, on observe :

- ▣ Des Gorgones et éponges : les éponges cavernicoles, les grandes axinelles, le corail rouge etc. sont présents à différentes profondeurs sur le périmètre au niveau des faciès à coralligène.
- ▣ Des mollusques et échinodermes, dont les oursins diadème, la grande nacre, la datte de mer ou encore la porcelaine livide ont des répartitions variées.
- ▣ Des crustacés : la grande et petite cigale, les homards et araignées de mer sont plutôt présents sur les fonds rocheux et les tombants (les araignées remontent sur des faibles profondeurs à la période de reproduction). La grande cigale est protégée, cependant les homards, araignées et langoustes restent pêchés et subissent des pressions plus ou moins fortes en fonction des saisons. On note une recrudescence des langoustes dans les dernières années certainement liée aux conditions climatiques.

Un patrimoine naturel exceptionnel

□ Des poissons sont présents dans différents habitats : le mérou et le corb (zones rocheuses), les roussettes (zones sableuses) et les hippocampes (zones d'herbiers). On note l'apparition d'espèces nouvelles régulières certainement liées au changement climatique (girelle paon, barracuda, daurade coryphène, etc.) qui pourront avoir, sur la durée, des impacts sur les différents équilibres actuels. La présence des poissons est essentiellement liée à la préservation des herbiers et à une gestion de la pression de pêche.



□ Des tortues : la tortue caouane et luths sont observées sur ce périmètre appartenant au Sanctuaire Pélagos. Les tortues ne trouvent que peu d'espaces en méditerranée qui présentent des conditions favorables pour la ponte. Néanmoins, certains spécimens tentent de venir pondre jusque sur certaines plages de Saint-Tropez.

□ Les mammifères marins observés sont les dauphins, les cachalots, les globicéphales et les rorquals. Ils viennent se nourrir dans les zones proches des canyons et des tombants du plateau continental (souvent observés entre la côte et les îles d'or, au large des trois caps et du cap Saint-Tropez).

□ Les cétacés sont particulièrement exposés au risque de collision avec les navires et sont sensibles aux pollutions telles que les déchets solides (étouffements par ingestion de plastiques) ou les pollutions diffuses, du fait de leur place en fin de chaîne trophique et de la concentration dans leurs graisses des contaminants absorbés par les autres organismes (poissons, crustacés, etc.).



Un territoire dynamique et sous pression

Un dynamisme démographique

L'accroissement démographique témoigne de l'attractivité du territoire, principalement pour les actifs de 30 à 60 ans, qui représentent une force vive pour le territoire. Toutefois, on note également une augmentation de la population des séniors, retraités ou en passe de l'être.

Les fortes variations saisonnières de population, avec d'importants écarts de besoins et d'habitudes de consommation, induisent des enjeux particuliers de dimensionnement des infrastructures d'accueils privées (lits, commerces, etc.) et publiques (transports, traitement des déchets, eaux, aménagements touristiques et de loisir, etc.).

Un parc immobilier saturé

La situation du parc de logements du SCoT et plus particulièrement de ses communes littorales, traduit un enjeu fort dans le maintien des populations actives et résidentes.

L'attractivité du golfe génère une pression foncière importante avec de moins en moins d'espaces constructibles, un habitat diffus et des prix extrêmement élevés. Dans ce contexte, les logements vacants ou les sites constructibles reviennent en priorité à une clientèle fortunée, souvent pour des résidences secondaires.

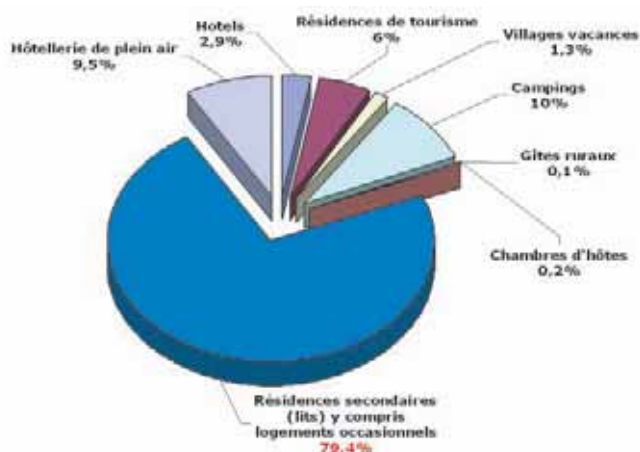
L'enjeu pour le littoral sera de répondre aux actifs du territoire et d'inverser la tendance en allant vers une augmentation du nombre de résidences principales. La rationalisation des constructions devra également être envisagée pour maximiser l'espace disponible et limiter le mitage du paysage, déjà fort sur certains sites.

Le tourisme, moteur économique du territoire

Le tourisme a un poids très important dans le paysage économique local. Le nombre de résidences et la très grande fréquentation corroborent cette conclusion.

Un des enjeux principaux du secteur est de conserver un niveau de services et de centres d'accueils suffisants pour satisfaire la clientèle. Or, on observe une diminution du nombre de lits de manière générale au profit des résidences secondaires. Le risque est de tendre vers ce type de visiteurs, qui risquent de moins participer à la vie économique locale.

L'autre enjeu réside dans l'étalement des périodes touristiques. La concentration des visites en été et au printemps rend le marché précaire et soumis aux aléas climatiques. La diversification de l'offre et l'étalement sur d'autres périodes de l'année permettrait de consolider le secteur et de l'ouvrir à de nouveaux clients. Cet étalement risque de se développer avec l'évolution des changements climatiques



Source : SIVU du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures.
Mars 2010

Un territoire dynamique et sous pression

Le transport / Un réseau saturé, mais des alternatives

Les besoins en transports en commun, de toute nature (maritimes, terrestres, etc.) sont très inégaux au cours de l'année, mais sont considérables en saison estivale.

L'essentiel de ces besoins est satisfait via le réseau routier, saturé chaque jour de la saison touristique, générateur de pollution et de nuisances sonores et qui accuse un niveau de sécurité parfois faible compte tenu de l'affluence.

Le transport hélicoptéré constitue une alternative de luxe, extrêmement pratique mais générant une nuisance particulièrement forte au plan sonore, sur un périmètre important.

Le transport maritime présente, quant à lui, une alternative pouvant répondre à un nombre beaucoup plus important de besoins et d'usagers, qui requiert pour son développement une stratégie globale, intégrant une autorité organisatrice de régulation et de contrôle, mais également l'aménagement d'infrastructures (actuelles et nouvelles), pour une liaison efficace avec la terre.



Dans une perspective de mise en valeur de la mer, l'enjeu est surtout de permettre l'accès au littoral et de diminuer les nuisances de différents ordres. Il dépasse donc le secteur transport en tant que tel et doit être abordé dans une perspective plus globale. Les objectifs à prendre en compte sont :

- l'accueil durable d'une population touristique importante ;
- l'équité et l'accès à la mer pour tous, dans le respect de l'identité et de la culture locale ;
- l'effort environnemental dans un cadre de responsabilité et solidaire vis-à-vis des changements climatiques.



La plaisance en pleine expansion... mais un manque de place important

L'importance économique de la plaisance surclasse largement celle du transport de marchandises et de passagers ou bien encore de la pêche.

Les extensions de certains ports sont régulièrement abordés, mais la tendance reste à ne pas accentuer le nombre d'anneaux malgré une demande sans cesse croissante. En effet, maintenir une qualité de vie, y compris en mer et pour les navigants, devient une nécessité pour territoire. De plus, l'accentuation des réglementations environnementales (Grenelle) et les préoccupations sociétales en la matière, conduisent à développer d'autres approches pour mieux gérer les ports et les places disponibles. Il s'agit principalement pour les gestionnaires de port de trouver de nouvelles solutions, qui reposent sur une adaptation de la politique tarifaire favorisant les bateaux navigants, mais également en proposant de nouveaux services, notamment environnementaux (gestion des déchets, carénage facilité et propre, etc.).

Les mouillages organisés et les cales de mises à l'eau : des solutions complémentaires

La solution doit également être trouvée à l'extérieur des ports avec la mise en place de mouillages organisés, qui permettent de gérer les flux de plaisanciers sur une zone donnée, mais également de protéger l'environnement (limitation des ancrages, offre de services de ramassage de déchets, etc.).

En outre, une réflexion particulière doit être engagée sur les cales de mise à l'eau, qui concerne de plus en plus d'usagers. Elles apportent un complément pour l'accès au plan d'eau d'un public souvent local et globalement moins fortuné que celui des ports.

L'enjeu pour le territoire d'ordre stratégique car un développement des cales de mise à l'eau, tout comme d'autres mesures envisagées (nouveaux mouillages, etc.) signifie dans le même temps plus de bateaux en mer. Or la capacité de charge du plan d'eau est par nature limitée et actuellement perçue comme saturée en été. Dépasser cette limite peut conduire à accentuer des conflits et des problèmes de sécurité, peut renforcer le sentiment de saturation et augmenter les pressions sur le patrimoine naturel.



Préserver la qualité de vie en mer

Sous tous ces enjeux de maîtrise des flux, sous-tend un enjeu de maintien et de préservation de la qualité de vie en mer. Les bateaux sont de plus en plus nombreux et de plus en plus gros, ce qui génère une saturation de certaines zones. Les mouvements d'embarcations génèrent conflits d'usages (avec la pêche, la plongée, etc.), nuisances (bruits, vagues, érosion, etc.) et provoque parfois une situation d'insécurité (vitesse notamment).

Au-delà de l'organisation des mouillages et de la gestion des accès (cales de mise à l'eau, ports), le respect des réglementations actuelles est un enjeu pour le territoire et doit passer par un travail concerté entre les communes et la préfecture maritime.

Les activités économiques littorales et marines

L'activité économique liée au milieu marin est considérable sur le territoire du SCoT. Elle s'appuie sur les nombreuses forces et opportunités offertes par cet espace qui forge son image de marque. Elle est liée à l'existence d'un site remarquable, protégé et riche tant d'un point de vue naturel que culturel, sous-marin et côtier.

Le nautisme, la plaisance et la grande plaisance représentent une industrie en croissance, mais dont les modalités de développement sur le plan d'eau atteignent leurs limites et termes de sécurité, d'écologie des mouillages et de saturation de la bande maritime.

Les embarcations à moteurs les plus grands, les plus puissants et les plus rapides sont celles qui produisent l'essentiel des nuisances sur l'eau et sont à l'origine des conflits d'usage existants sur le territoire marin du SCoT (bruit, sécurité, vagues, vitesses excessives, etc.). Les touristes les plus fortunés ne représentent toutefois qu'une part minoritaire de l'activité économique locale (20%). Le maintien de l'attractivité pour les autres couches socio-économiques du territoire (90% des touristes, 80% du chiffre d'affaire) reste ainsi un enjeu primordial du développement du secteur. Ainsi, certaines activités économiques liées au milieu marin méritent une attention particulière :

- ❑ Le maintien des activités traditionnelles, comme la pêche professionnelle, constitue une problématique récurrente sur le territoire en termes de culture, d'image et de conservation de la tradition. Cette activité est en conflit avec les autres usagers du plan d'eau, notamment en été. L'agriculture côtière est elle aussi très importante. Soumise à une pression foncière forte, elle participe à la richesse du littoral, notamment au niveau des paysages.
- ❑ Le développement de l'activité de croisière reste conditionné aux améliorations des dispositifs de navettes et de mouillage ;
- ❑ La plongée sous-marine n'est pas en conflit avec la pêche sur le secteur mais le nombre important de plongeurs sur certains sites nécessite une poursuite des interventions déjà en cours (bouées, organisation concertée, etc.).
- ❑ Le jet-ski cristallise toujours les critiques en matière de bruit et de vitesse, bien que la profession ait fait des efforts importants en termes de diminution des nuisances.
- ❑ La chasse sous-marine, comme ailleurs dans le Var, nécessite un encadrement et une surveillance renforcés. Par ailleurs, elle subit les risques associés à la navigation des bateaux à moteurs.

Le cas des plages

Les plages constituent un point central de l'économie locale et le maintien de leur attractivité passe par une gestion globale de ces espaces, fortement soumis à une problématique d'érosion. La lutte contre l'érosion, la préservation des paysages dunaires et sableux et la gestion des déchets sont autant d'enjeux à prendre en compte pour un développement équilibré de l'activité économique dans un environnement exceptionnel.

Les activités de plage et l'image de qualité véhiculées par les établissements qui les portent, participent pleinement au succès touristique du territoire, dont la réputation repose sur une nature riche et diversifiée.

Ceci est particulièrement le cas pour la plage de Pampelonne, qui tient son attrait d'un équilibre entre espace naturel remarquable de la plage et ses établissements. Dans un contexte légal strict et une nature sensible, tout l'enjeu repose sur une conciliation des activités existantes, avec une valorisation et une protection de l'espace littoral (plages, dunes, fonds marins).

Dans le même temps, cette plage donne un bon exemple de l'impossibilité d'accroître indéfiniment les capacités d'accueil sans compromettre sa qualité. Elle souligne l'enjeu de parvenir à une vision globale de l'aménagement et de la mise en valeur du littoral, pour que l'environnement exceptionnel du SCoT soit toujours le garant de la qualité du tourisme local.

La recherche d'ouverture prolongée des plages et le développement d'une activité " hors saison ", présentent également des enjeux forts pour le territoire et la durabilité de l'activité. Dans le même sens, l'aménagement de logements pour les travailleurs saisonniers doit être renforcé pour assurer un fonctionnement correct de l'accueil des visiteurs.



Sur la base du diagnostic, les enjeux sont mis en évidence

Les enjeux traduisent les questions qui se posent sur le territoire, tant dans le maintien de sa richesse que dans son évolution, à court ou à long terme. Ils sont issus du diagnostic du territoire, lui-même basé sur l'analyse de l'état des lieux, dont les éléments portent aussi bien sur l'environnement naturel, que socio-économique du SCoT.

Aussi, les enjeux seront déclinés selon ces deux compartiments pour bien faire apparaître les enjeux environnementaux et les enjeux socio-économiques. Cette séparation repose sur une volonté de clarifier la lecture stratégique du littoral du SCoT, mais leur analyse et les éléments de réponse qui y sont apportés, devront être transversaux. En effet, ces deux éléments sont éminemment liés et ont une influence forte l'un sur l'autre.

Aussi, les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

Enjeux Environnementaux

- Coordination des politiques, des stratégies et des moyens pour le milieu côtier et marin
- Restauration des milieux dégradés et valorisation de l'environnement
- Gestion et prévention des pollutions
- Préservation et gestion des milieux et des espèces essentielles pour le territoire

Enjeux Socio-économiques

- Développement d'un tourisme durable et gestion de l'urbanisme véhiculant l'image du territoire
- Réduction des nuisances des transports et meilleure gestion des flux
- Amélioration de la qualité de vie en mer
- Optimisation de l'accueil des bateaux et de la mise à l'eau
- Prévention et lutte contre l'érosion et la sédimentation
- Renforcement durable des activités littorales traditionnelles (pêche - agriculture - activités forestières)
- Développement de l'innovation et de la diversification des activités

Et maintenant ?

Cette note donne une image synthétique de l'état des lieux et du diagnostic, dont le document complet est disponible auprès du syndicat du SCoT.

Elle a pour but d'informer mais également de susciter l'intérêt du public autour du projet. Aussi, le Syndicat du SCoT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez reste à votre disposition pour répondre à vos questions et prendre note de toutes vos suggestions.

Des enjeux pour quoi faire ?

Les enjeux ne concluent pas l'étude, mais ouvrent la suite du travail qui permettra d'identifier les orientations de gestion qui y répondront.

Dans le cadre du volet littoral, il s'agit de localiser les orientations pour donner une ou des vocations à chaque espace.

Cette étape de travail va démarrer rapidement sur la base des participations des partenaires et de chacun des avis de chacun d'entre vous et de la validation par les élus du territoire. Là encore, vous serez de nouveau informés et mobilisés pour prendre part à la réflexion.